



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2024-05-28

Objet : Augmentation du Fonds de roulement

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QU'afin de répondre aux besoins actuels et futurs, liés au fonds de roulement, il faudrait augmenter ce dernier;

ATTENDU QUE l'article 569.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* détermine à 20 % du budget courant le plafond maximal du fonds de roulement;

ATTENDU QUE le budget d'opération de 2024 est de 2 150 389 \$;

ATTENDU QUE le fonds de roulement actuel est de 264 979 \$;

ATTENDU la recommandation de la Greffière-Trésorière, madame Diane Cyr, qui est incluse au sommaire décisionnel annexé à la présente ordonnance,

EN CONSÉQUENCE, l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Autorise l'augmentation du fonds de roulement d'un montant de 165 021 \$ à même le surplus accumulé non affecté et l'imputation au fonds de roulement, pour l'année 2023, des dépenses indiquées dans la recommandation du sommaire décisionnel.

Adoptée à Québec le 11 mai 2024.

jean dionne

[jean dionne \(May 22, 2024 17:52 EDT\)](#)

Jean Dionne, administrateur



SOMMAIRE DÉCISIONNEL 6005

Objet : Augmentation du fonds de roulement

CONTEXTE

Afin de répondre aux besoins actuels et futurs, liés au fonds de roulement il faudrait augmenter ce dernier.

ANALYSE

L'article 569.1.1 de la LCV détermine à 20% du budget courant le plafond maximal du fonds de roulement.

Le budget d'opération de 2024 est de $2\,150\,389 \times 20\% = 430\,077\$$

Fonds de roulement actuel : 264 979\$. Augmentation suggérée 165 021\$ Total 430 000\$

RECOMMANDATION

Autoriser la greffière-trésorière à procéder, à l'augmentation du fonds de roulement pour un montant de 165 021 \$ en prenant les fonds requis à même le surplus accumulé non affecté.

Imputer au 31 décembre 2023 les dépenses suivantes au fonds de roulement :

| | |
|---|-------------|
| 23 02000 Ins. Syst. sept pour un montant de : | 1 787.72\$ |
| 23 08000 et 23 16000 Système téléphonique pour un montant de : | 23 771.30\$ |
| 23 12000 Mise à niveau équipements informatiques pour un montant de : | 3 738.33\$ |
| 23 17000 Acquisition de véhicules pour un montant de : | 47 000.00\$ |

Pour un total de **76 297.35\$** imputé au fonds de roulement pour l'année 2023

IMPACT FINANCIER

Diminution du surplus accumulé non affecté : - 165 021\$

Augmentation du fonds de roulement 165 021\$

Rédigé par : Diane Cyr, Greffière-trésorière

Diane Cyr

Approuvé par Jean Dionne Administrateur :

2024-05-28 Augmentation du Fonds de roulemen

Final Audit Report

2024-05-22

| | |
|-----------------|--|
| Created: | 2024-05-22 |
| By: | ANNE LACOURSIERE (greffe@schefferville.ca) |
| Status: | Signed |
| Transaction ID: | CBJCHBCAABAAACxwRh76SR_e_tKx4Hkbn6WwURsJk-Lbf1 |

"2024-05-28 Augmentation du Fonds de roulemen" History

-  Document created by ANNE LACOURSIERE (greffe@schefferville.ca)
2024-05-22 - 8:20:02 PM GMT
-  Document emailed to administrateur@schefferville.ca for signature
2024-05-22 - 8:20:35 PM GMT
-  Email viewed by administrateur@schefferville.ca
2024-05-22 - 9:49:44 PM GMT
-  Signer administrateur@schefferville.ca entered name at signing as jean dionne
2024-05-22 - 9:52:55 PM GMT
-  Document e-signed by jean dionne (administrateur@schefferville.ca)
Signature Date: 2024-05-22 - 9:52:57 PM GMT - Time Source: server
-  Agreement completed.
2024-05-22 - 9:52:57 PM GMT